

C 05/2023

Vevey, le 23 janvier 2023

Ouverture d'un compte d'attente de CHF 50'000.— pour le financement de l'étude d'autonomisation du Musée Jenisch Vevey

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre aux défis à venir et d'accroître le rayonnement du musée Jenisch dans notre pays comme à l'étranger, et à l'instar de ce qui a cours dans d'autres villes suisses, la Municipalité de Vevey souhaite offrir à cette institution communale, qui était chapeautée par le Service de la culture, une nouvelle indépendance ; cette volonté s'inscrit dans le sillage des démarches qui ont conduit, par le passé, à la création de la Fondation des arts et spectacles de Vevey et à celle de la Fondation Vevey ville d'images.

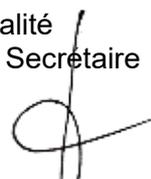
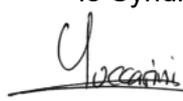
Les autorités veveysannes ont ainsi lancé dans le courant du mois de novembre un projet d'autonomisation du Musée Jenisch Vevey. Cette démarche vise à étudier en détail la faisabilité de ce projet et la forme exacte que prendra la nouvelle entité sur le plan juridique. Dans l'attente du résultat de cette étude et afin de la suivre de près, la Municipalité a décidé que le Musée Jenisch Vevey devient dès le 1^{er} décembre 2022 une nouvelle entité administrative indépendante du Service de la culture, et qu'il est désormais sous la responsabilité du Syndic.

Les premiers retours concernant ce projet d'autonomisation obtenu de la part des nombreuses fondations déposantes, mais également du Canton et des nombreux partenaires du Musée, mais également du personnel sont positifs ce qui permet d'avancer sereinement.

Conformément aux autorisations générales accordées par le Conseil communal en début de législature, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente au bilan de la Ville pour un montant de CHF 50'000.—. Ce montant doit servir à couvrir les frais permettant de lancer les premières démarches concernant l'attribution du mandat d'accompagnement pour l'étude de faisabilité précitée jusqu'au dépôt d'un préavis au Conseil Communal.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 23 janvier 2023

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini, Syndic